

INFORMATION A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE EN POSTE DANS LE JURA

A la demande des membres élus du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail départemental, qui s'est réuni le 14 mars 2012, l'information suivante est portée à votre connaissance.

► Extrait du compte rendu du CHSCT Départemental du 22 juin 2012 :

« Les représentants de la FSU demandent à ce que l'avis suivant soit soumis au vote :

Le document unique d'évaluation des risques se met en place dans le cadre d'une volonté d'associer l'ensemble des personnels des écoles dans une politique de prise en compte des questions de santé et sécurité au travail.

Pour que cette réflexion soit une réalité dans toutes les écoles, cela doit se traduire par une information de tous les personnels concernés et un temps dédié spécialement à cette mise en œuvre.

Le vote des représentants des personnels est favorable avec 7 voix pour. »

► Réponse de M le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Jura, adressée en date du 29 octobre 2012 à M le secrétaire du CHSCT D :

« Lors de la dernière réunion de cette instance, le 22 juin 2012, les membres élus avaient exprimé à la majorité leur souhait qu'un véritable accompagnement du document unique d'évaluation des risques professionnels, élaboré à destination des écoles primaires du Jura, soit proposé aux enseignants chargés de sa mise en œuvre.

Comme vous le savez, la mise en place et l'utilisation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation de l'employeur sur tous les lieux de travail. L'appropriation de cet outil par tous les personnels de l'éducation nationale, la remontée des informations collectées, et le travail du CHSCT départemental devrait permettre une véritable politique départementale de prévention des risques professionnels.

Je suis conscient de la difficulté pour les personnels concernés, et notamment dans le premier degré, de mettre en place une démarche d'évaluation des risques, qui peut sembler d'un prime abord abstraite et contraignante.

C'est pourquoi les assistants de prévention de circonscription ont été conviés à une demi journée de formation le 19 octobre 2012, afin de leur permettre d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre des consignes départementales. Ils seront également invités aux journées de formation des membres des CHSCT.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses annexes sont en cours de diffusion dans les écoles, sous la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale.

Je sais pouvoir compter sur votre appui pour accompagner cette démarche dans le cadre des responsabilités que vous avez bien voulu assumer au sein du CHSCT départemental, et je vous en remercie. »

► Le plan de formation départemental à destination des enseignants du premier degré comportera pour l'année scolaire 2013-2014 un module de formation à la rédaction du document unique.